
BULLETIN MENSUEL

— PUBLIÉ PAR LA —

CHAMBRE DE COMMERCE FRANÇAISE

DE MONTRÉAL

Prix d'abonnement

10 francs par an.

SIÈGE DE LA CHAMBRE

BOARD OF TRADE BUILDING, Chambre 230
MONTRÉAL

Les Bureaux sont ouverts de 9 heures à midi et de 1 heure à 5 heures.

Adresser toutes lettres et communications à la Chambre de Commerce Française de Montréal, à MONTRÉAL, CANADA.

Edifice du Board of Trade, rue St. Sacrement.

Adresse Télégraphique : "GALLIA" Montréal.

A NOS LECTEURS

Le nouveau Bureau de la "Chambre de Commerce française de Montréal" a l'honneur de vous soumettre une partie de son programme, programme qu'il entend exécuter avec toute la vigueur dont il sera capable.

Les circonstances de l'heure présente et l'"entente cordiale" lui en font un devoir.

Mais, sa tâche n'est pas de celles qui se poursuivent dans le secret du cabinet. Pour l'accomplir efficacement, il lui faut le concours de toutes les bonnes volontés.

C'est donc un appel général et cordial que nous jetons à tous ceux de notre sang qui, dans la métropole, comme sous toutes les zones, ont à cœur le progrès de l'humanité, l'honneur de notre race.

Cet appel, c'est notre Bulletin qui vous le portera sur toutes les plages. C'est notre messenger ! Et c'est lui que nous voulons équiper, armer et parer, chevalier de l'ère nouvelle. A vous de nous aider dans cette entreprise ! Par échanges de vues, communications techniques, notes de tous genres, vous pouvez ajouter grandement à nos seules ressources.

Vous n'ignorez pas que "de la discussion, jaillit la lumière". Vous savez aussi bien que le vent est à la division du travail, mais tout autant à l'unité dans la variété. Or, en quelque état que nous soyons les uns et les autres, nous travaillons tous pour le même idéal, n'est-il pas vrai ? pour la France !

Promouvoir ses intérêts, développer ses relations, faire aimer et admirer son immortel génie sous toutes ses formes, c'est le meilleur gage de succès qui nous soit offert à tous, partout et toujours !

Français, nos Frères, engagés dans ce noble labeur, serrons donc les rangs ! Demandez, envoyez, écrivez et répondez ! Propagez nos publications, soutenez-les de votre bourse, de votre talent, de votre âme ! Et, la main dans la main, cheminons de par le monde, "un pour tous, tous pour un", selon la devise de notre glorieuse voisine, la République Suisse, pour le Vrai, pour le Beau et pour le Bien, symbolisés, incarnés en notre France bien-aimée.

LE BUREAU DE LA CHAMBRE DE COMMERCE
DE MONTRÉAL.

Avril 1904.

Comptes-rendus des séances de la Chambre de Commerce Française de Montréal.

SÉANCE DU 7 AVRIL 1904.

Extrait du procès-verbal de la séance du sept avril mil neuf cent quatre, tenue sous la présidence de M. C. A. Chouillou, président.

M. le Consul Général de France assiste à la réunion.

Sont présents : MM. Helbronner, des Etangs, Revol, Dantony, Goullioud, Chevalier, Hamon, Pinoteau, Cordon, d'Aigneaux, E. Galibert, de Sieyès, Devin, Gorcy, Bouesnel, Pony.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Il est procédé au dépouillement du courrier qui contient un certain nombre de demandes de renseignements sur les vins, conserves alimentaires, papiers à cigarettes, mines d'or, de cuivre et de nickel.

M. le Président donne lecture d'une communication très intéressante de M. Chevalier sur la situation de certains valeurs étrangères dans le marché français.

Il cite notamment le "Pacifique Canadien", dont les titres sont classés parmi les valeurs mobilières grevées de droits montant à 10 p. c. de l'intérêt, alors que les fonds d'Etat ne sont soumis qu'à un impôt de 1 p. c. Or, toutes les émissions du chemin de fer en question sont garanties par le gouvernement d'Ottawa, capital et intérêt. Bien plus, une disposition spéciale à la législation canadienne supprime tout intermédiaire entre le porteur de ces titres et ledit gouvernement, en cas de poursuite. Dans de telles conditions, M. Chevalier demande à la Chambre s'il n'y aurait pas lieu de solliciter du Ministre du Commerce, à Paris, l'assimilation de ces valeurs, et de celles qui pourraient exister dans le même genre, aux fonds d'Etat ordinaires.

La proposition de M. Chevalier est adoptée. Une commission spéciale composée de MM. Chevalier, de Sieyès et Helbronner est chargée de la mettre en forme.

M. le Président donne quelques renseignements sur les travaux présentés par les candidats au poste d'archiviste de la Chambre.

Et l'on procède à l'élection de M. Salone présenté à la dernière séance. M. Salone est élu.

Puis, M. le Président fait exposer le programme du Bureau qui comporte, entr'autres, les questions suivantes :

10. Création et composition de Comités chargés d'assurer le bon fonctionnement des différents services de la Chambre, et plus particulièrement en matière, de Finances, de Propagande, de Publicité (Bulletin), d'Arbitrages, de Réception.

20. Achèvement de la révision des statuts, dans le sens du type préparé par le Ministère du Commerce, autant que possible.

30. Incorporation de la Chambre, au Canada.

40. Etude approfondie du tarif douanier franco-canadien.

50. Droits d'auteurs (Convention de Berne et lois britanniques).

60. Initiation et placement des jeunes Français immigrant au Canada.

Après un échange de vues prolongé, l'on procède à la composition des Comités suivants :

Finances : MM. Chevalier, de Sieyès, Helbronner.

Propagande : MM. Jonas, Devin, C. Galibert.

Publicité (Bulletin) : MM. des Etangs, Révol, d'Aigneaux.

Commission spéciale des droits d'auteur : MM. des Etangs, Helbronner et Gorcy.

M. E. Galibert s'entend avec M. le Consul Général pour obtenir un exemplaire du règlement-type proposé par le Ministère du Commerce aux Chambres françaises à l'étranger.

Et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 5 h. $\frac{1}{4}$.

Monsieur C. A. CHOUILLOU,

Président de la Chambre de Commerce

Française de Montréal.

Monsieur le Président :

Vous n'ignorez pas que, depuis la fin de la guerre Sud-Africaine, le marché financier de l'Angleterre s'étant considérablement contracté, c'est sur le marché français, sur Paris, que se sont portés les regards d'un grand nombre d'agents financiers qui, avant cet événement, considéraient Londres comme le plus grand centre distributeur des capitaux du monde entier.

Je ne vous apprendrai rien en vous disant que avant la guerre Sud-Africaine, la France, pays de l'épargne par excellence, accumulait des masses de capitaux tout aussi considérables, et nous savons toutes les sommes énormes qu'elle a placées à l'étranger.

Seulement, et c'est là ce que nous qu'intéressent au plus haut degré les relations entre la France et le Canada, nous avons eu souvent l'occasion de constater : ces placements se portaient principalement sur les contrées échappant plus ou moins à l'influence Anglo-Saxonne.

De tous les pays placés sous l'influence anglaise, seuls l'Égypte et l'Afrique du Sud emploient des capitaux français pour des sommes de quelque importance.

En Egypte, notre ancienne influence dans ce pays, les intérêts que nous y avons conservés ont contribué à maintenir un courant établi depuis longtemps. En Afrique du Sud, nous avons été entraînés par les financiers anglais eux mêmes, qui, par exception, ont bien voulu nous faire partager les chances et les risques que présentent l'exploitation des mines du Rand.

Partout ailleurs, dans les colonies anglaises, nos placements, sans être insignifiants, n'atteignent qu'une importance secondaire.

Au Canada, notamment, l'appoint des capitaux français est très minime, et si nous retranchons le CRÉDIT FONCIER FRANCO-CANADIEN, avec ses cinquante millions de francs, ainsi que deux emprunts de Québec, datant de 1880 et de 1894, il ne reste qu'un petit nombre d'industries et de maisons de commerce, réunissant un capital plus que modeste, toutes proportions gardées.

Comment se fait-il qu'un pays comme le Canada, ancienne colonie française, dont la population compte deux millions de descendants de français, dont le mouvement industriel et commercial prend, depuis quelques années, un si grand développement ne parvienne pas à attirer à lui les capitaux français, à un moment où la concurrence des capitaux anglais est en quelque sorte suspendue ?

On a fait le reproche à nos nationaux de manquer de hardiesse et de détermination. Ce reproche est exagéré, à mon avis. Car, il est permis d'être prudent sans être timide. Et les faits semblent établir que, si nos méthodes diffèrent de celles que préconisent les Anglo-saxons, elles ne sont pourtant pas sans mérite, puisque, malgré tout, la FRANCE est encore le pays le plus riche de l'Univers.

D'ailleurs, ce reproche ne saurait s'appliquer aux capitaux français qui ont donné, en maintes occasions, des preuves d'une hardiesse que n'ont égalée ni les capitaux anglais, ni les capitaux américains.

Ce n'est donc pas dans le tempérament du capitaliste français qu'il faut rechercher la cause de son abstention en ce qui concerne les colonies anglaises en général et le CANADA en particulier.

Cette cause nous la retraçons dans la législation fiscale française qui place les capitaux français dans une position d'infériorité marquée.

En effet, les différentes, charges réunies de l'administration de l'Enregistrement et du Timbre sur les valeurs mobilières étrangères enregistrées en FRANCE s'élèvent à 10 p. c. de leur revenu. Or, rien de pareil n'existe en ANGLETERRE ; il s'en suit que le capitaliste anglais possède sur le capitaliste français l'avantage d'une marge importante, et qu'il peut enchérir sans crainte sur ce dernier.

Supposez qu'une obligation de chemin de fer étranger de fcs. 500., 4 p. c., soit mise sur le marché. Le capitaliste français, s'il en offre fcs. 500., ne peut compter que sur un revenu de fcs. 20, moins les 10 p. c. du fisc, soit 18 fcs. soit 3.60 p. c. alors que le capitaliste anglais peut payer cette même obligation jusqu'à fcs. 555, tout en restant assuré du même revenu que son concurrent.

Dans ces conditions la lutte devient impossible.

Il ne nous appartient pas naturellement de discuter les exigences du fisc français, mais il entre dans nos attributions d'attirer l'attention des pouvoirs publics en FRANCE sur la situation d'infériorité dans laquelle nous placent ces exigences.

Le fisc français fait une distinction, cependant, entre les valeurs mobilières, et les fonds d'Etat étrangers. Si les droits sont élevés sur les valeurs immobilières, ils le sont beaucoup moins sur les fonds d'Etat, et sur ceux-ci, le droit en question ne dépassent pas 1 p. c. Par conséquent les capitaux français peuvent se tourner de ce côté, sans se trouver dans une posture par trop désavantageuse.

Les Gouvernements, fédéral et provinciaux, du Canada ont fait, depuis 20 ans, de fréquents appels au Crédit, et, sauf les deux emprunts de QUEBEC, mentionnés plus haut, tous ces emprunts ont été placés en ANGLETERRE, à des taux très avantageux pour ces Gouvernements, si avantageux même qu'ils n'offraient qu'un médiocre attrait pour les capitaux français qui trouvaient alors un large débouché en EUROPE.

Il n'est donc pas surprenant qu'il n'y ait encore dans les portefeuilles français qu'une très petite quantité de fonds d'Etat canadiens. Mais les conditions ne sont plus les mêmes aujourd'hui et tout semble indiquer que ces mêmes valeurs seraient, à l'heure actuelle, appréciées en FRANCE, si elles y étaient offertes. Seulement elles ne le sont pas pour la bonne raison que, depuis lors, les différents Gouvernements de la confédération canadienne, grâce aux ressources toujours croissantes du pays, ont pu vivre davantage sur leurs revenus et qu'ils ne font plus appel au crédit que très rarement et de loin en loin.

Les Pouvoirs publics, au CANADA, modifiant dans une certaine mesure leur politique financière, au lieu d'emprunter directement pour subventionner les entreprises d'utilité publique, trouvent plus avantageux de laisser ces entreprises s'organiser elles-mêmes, avec l'appui de la garantie officielle.

Nous savons tous que la question dominante dans un pays comme celui que nous habitons, est celle des voies de communication et que, de cette question, dépendent la prospérité de la colonisation et le dévelop-

pement des richesses dans son immense territoire. Nous savons tous que la construction de nouvelles voies ferrées s'impose tous les ans, que cette construction nécessite l'emploi de capitaux considérables et que l'industrie privée ne pourrait se lancer dans de telles entreprises, destinées à ouvrir des régions encore inoccupées, sans l'assistance des Gouvernements.

Autrefois, cette assistance prenait la forme de subsides en argent et en terres, et de garanties d'intérêt. Plus récemment, soit que le marché des valeurs de chemin de fer ne soit élargi, soit que les terres aient pris plus de valeur ou qu'elles soient devenues plus rares, les subsides en argent ont été supprimés et les terres, moins libéralement attribuées.

Les Gouvernements se bornent à garantir l'intérêt et le capital des obligations émises par les compagnies de chemin de fer. Ces compagnies se trouvent donc en mesure d'offrir au public des obligations, qui, bien que émises par elles, présentent l'équivalent de garanties offertes par les fonds d'Etat, c'est-à-dire qu'elles constituent un *placement de tout repos*.

En effet, la garantie que le DOMINION et les Provinces confèrent à ces obligations comporte un transfert de créance ou une substitution du débiteur, inconnue dans le droit français, en vertu de laquelle le créancier, en cas de non paiement par la compagnie, se trouve immédiatement placé en face du trésor de l'Etat, sans avoir à exercer de voies de droit d'aucune sorte contre son premier débiteur.

Aussi, voyons-nous ces obligations cotées à LONDRES à peu près aux mêmes prix que les obligations du DOMINION et des PROVINCES.

Or, malgré leur caractère spécial, comme ce ne sont pas des fonds d'Etats à proprement parler, elles ne peuvent être accueillies sur le marché français que comme des valeurs mobilières étrangères et sont frappées, sur ce marché, de trois impôts, qui, additionnés, représentent, comme je le dis plus haut, environ 10 p. c. de leur revenu annuel.

Ces mêmes valeurs, n'étant frappées, en ANGLETERRE, que d'un droit insignifiant, ont, par conséquent, tout avantage à rechercher le marché anglais et à éviter le marché français.

Cette question a, il me semble, une très grande importance au point de vue des relations présentes et futures entre les deux pays. Je n'ai pas à vous faire remarquer quelles ressources apporteraient à l'épargne française, toujours en quête de bons placements, des valeurs présentant d'aussi bonnes garanties, ni à vous signaler l'élan que l'introduction régulière de capitaux français dans ce pays pourrait imprimer au commerce Franco-Canadien.

Aussi je vous demanderai, Monsieur le Président, de vouloir bien saisir la Chambre de Commerce Française de MONTRÉAL de cette importante question et de l'engager à faire des démarches auprès du Ministre des Finances en FRANCE, pour que, s'il est possible, ces valeurs garanties par l'Etat, soient assimilées aux fonds d'Etat eux-mêmes et traitées comme telles par l'administration de l'Enregistrement et du Timbre en FRANCE.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments très distingués.

M. CHEVALIER,
Conseiller du Commerce Extérieur.

REVUE COMMERCIALE.

Depuis la publication de notre dernier numéro, la situation générale des affaires s'est un peu améliorée. Les chemins de fer, dans l'Ouest, sont maintenant, débarrassés de la neige. Ils ont pu se charger à nouveau de tout le trafic de marchandises qui leur a été offert.

Il n'en va pas de même encore dans la région de Montréal et dans le Nord de Québec. Mais on s'attend, d'un moment à l'autre, à la débâcle, qui permettra de reprendre tous les services de navigation sur le fleuve et sur les lacs environnant la métropole du Canada.

Sur place, nous avons à signaler le passage d'un grand nombre de voyageurs et représentants français venus ici pour offrir des conserves, des tissus, des soieries et autres produits de fabrication française.

Il leur a été donné des renseignements, lors de leur visite au Bureau de la Chambre, sur les meilleures maisons à voir pour le placement de leurs spécialités.

En ce qui concerne la situation financière, elle reste bonne et les prêts à vue continuent à être faits au taux de 5 p. c.

Quant au paiement du papier de commerce, les banques annoncent qu'il y a une amélioration sensible sur le mois dernier ; à ce point que 27 jours entiers viennent de s'écouler sans l'ombre d'une faillite. Record sans second, jusqu'ici, au Canada. Nous donnons ci-dessous une revue des principaux articles susceptibles d'intéresser le commerce français.

Fruits de la Méditerranée - Les arrivages d'oranges et de citrons sont attendus d'ici à une quinzaine de jours, les steamers, "Jacona" et "Fremona" étant annoncés comme partis de Messine et de Palerme avec des cargaisons s'élevant à plus de 176.000 boîtes.

Suivant les usages, ces marchandises seront vendues aux enchères sur les quais, et des marchands de l'Ouest des Etats-Unis et de toutes les parties du Canada se réuniront à Montréal pour ces ventes de fruits.

Noix et Cerneaux.—La situation est plutôt à la baisse; et, d'après les renseignements recueillis sur place, il semble que les vendeurs soient anxieux de réaliser une partie de leur stock avant l'été.

Les derniers prix étaient indiqués pour les cerneaux de Bordeaux : Frs. 140. et 145., les 100 kilogs.

Quant aux noix, les prix varient de Frs. 40 à 100 les 100 kilogs pour les Grenoble.

Sucres.—La demande n'a pas été très active ce mois-ci, par suite du mauvais état des chemins; et les prix restent, pour les sucres blancs granulés, à \$4.15 par 100 lbs.

Le marché de New-York est également tranquille et l'on ne s'attend pas à un changement.

Cafés et Epices.—Le marché est plutôt ferme, en sympathie, de ce côté, avec celui de New York qui est le grand centre d'approvisionnement pour le Canada.

Les qualités qui ont été les plus demandées ce mois-ci sont les Bagota et les Maracaibo.

Conserves Françaises.—Les fabricants ont commencé à solliciter les acheteurs ici : mais il semble que leurs prix soient sensiblement plus élevés que ceux de la concurrence étrangère.

On nous signale en effet des offres faites par des maisons belges pour les petits pois en boîtes à des prix sensiblement inférieurs à ceux demandés par les exportateurs de Bordeaux et de Nantes.

Nous croyons donc qu'il y a lieu, pour nos fabricants de tenir compte de cette concurrence. D'autant plus que les produits, qui ont été importés ces dernières années, semblent donner satisfaction; et il est à craindre que leurs prix avantageux ne les fassent préférer aux nôtres.

Macaroni.—Nous engageons nos lecteurs à se reporter à la note qui sera publiée, d'autre part, dans le journal au sujet de cet article.

Nous croyons que nos fabricants feront bien aussi de se tenir sur leurs gardes afin de ne pas se laisser supplanter par les produits de fabrication domestique.

Pommes Evaporées.—Il s'est produit dernièrement une légère hausse, due en grande partie au fait que la production se trouve maintenant presque entièrement dans les mains des spéculateurs et les prix rapportés correspondraient à peu près à frs. 33 c. a. f. Bordeaux ou Nantes, pour les "Amirales" en barils.

Huiles de Poisson.—Voici un article qui s'exporte en grande quantité sur l'Angleterre et les Etats-Unis, et qui devrait, nous le croyons, faire l'objet d'affaires directes entre le Canada et la France.

Les prix pratiqués pour les dernières ventes ont été, pour les huiles de foie de Morue, \$2.50 le gallon de litres 4.54.

L'huile de morue est ferme et l'on demande 37 à 39 cmes pour les qualités de provenance de Terrenéuve et 36 à 37 cmes. pour les provenances de Gaspé.

Potasse.—Le marché est ferme avec des approvisionnements peu importants.

Le disponible vaut \$6.00 à \$6.50 par 100 lbs.

C. A. C.

CHRONIQUE

L'autre jour, nous parlions des naïvetés,—nous aurions mieux dit énormités,—qu'accusaient, en leurs demandes de renseignements, aussi nombreuses que stéréotypées, nos excellents compatriotes en mal d'émigration. Nous aimerions à répondre ici, pour toujours, à tous nos correspondants présents et futurs; à les mettre en garde contre certaines faiblesses; à leur ouvrir de nouvelles et variées perspectives; à réduire, dans la mesure du possible, leurs "chances" d'insuccès.

Tout en nous renfermant le plus souvent dans notre vaste sphère, l'agriculture, nous nous permettrons, à l'occasion, quelques pointes sur les domaines voisins.

"Labourage et pâturage" sont, bien plus encore qu'au temps du roi Henri, les deux mamelles, non pas seulement de notre France, mais aussi de toute terre habitée par des hommes. Celui qui s'est abreuvé de leur lait généreux, a le droit, n'est ce pas? de braver certains dangers.

Et d'abord, si la vieille sagesse est dans le vrai: "Chacun son métier...", pourquoi donc, aussitôt qu'un Français cherche à tenter, sous d'autres cieus, la fortune qui le trahit ou le fuit sur les rives de la Seine, de la Loire, du Rhône, voire de la Garonne, se découvre-t-il un génie inconnu jusque là pour les plus diverses, les plus hardies entreprises? Jeune ambitieux ou désabusé rassis, quelle tarentule le pique donc subitement et malignement, je vous le demande? Trop faible pour affronter la lutte qu'il voit redoutable tout autour de lui, ou trop abattu pour reprendre sur le champ l'arme qu'il a échappée, comment, en consacrant eux-mêmes leur défaite, peuvent-ils, l'un et l'autre, se figurer qu'un changement de climat leur donnera la vertu qui leur manque?

Malgré toutes leurs attaches au sol natal, malgré toutes leurs affinités familiales, sociales et nationales, malgré toutes leurs "adhérences" physiques, intellectuelles et spirituelles au plus absorbant, au plus tyrannique des âges, ils se sont dérobés au premier obstacle. Ils ont accepté le triste sort du "déraciné". Ils ont tranché de leurs propres mains les dernières fibres qui, pour ténues qu'elles fussent, ne les

en renaient pas moins encore, par leur multitude, par leur vitalité, profondément, largement, substanciellement associés à la fécondité de cette glèbe immortelle qu'est la " douce France ".

Dans ces deux cas, les plus fréquents, d'après nos correspondants, la réflexion s'impose avant tout. Fougue de la jeunesse ou désenchantement de l'âge mûr, conseillers de malheur, que la plus élémentaire prudence commande de récuser sans pitié. S'expatrier !... Y pense-t-on ! Mais, c'est rompre, qu'on fasse et soutienne, c'est briser à jamais avec tout ce que, nous surtout, gens des Gaules, nous avons de plus cher au monde. Notre exil serait-il aussi court, aussi fructueux que nous nous le forçons d'enthousiasme, qu'ils n'en seraient pas moins brisés pour toujours, ces liens de tous genres qui, tissés par de longs siècles, nous font comme un bourrelet protecteur, comme une ceinture de sauvetage dont notre turbulence native ne se passe qu'à grands risques.

L'amarrage rompu, trop souvent, c'est la dérive, et sans " compas " !...

De capitulation en capitulation, le malheureux " déraciné " roule, coule et croule, épave lamentable d'une civilisation trop présomptueuse, pour son grand âge. Dès lors, et pour une ou deux générations, c'est la triste aventure qui recommence, de l'échelle à remonter. Il faut avouer que le bon français chasse de race et qu'il excelle dans ce genre de " sport ". De New-York à San-Francisco, la preuve en serait longuement et victorieusement faite. Mais, ce n'est pas à cela que prétend notre client ordinaire, quelque sollicitude qu'il nourrisse au fond de son cœur pour sa postérité née ou à naître. Nous ne saurions l'en blâmer, bien certainement. Nous l'approuvons même et nous voulons l'aider, dans toute la mesure de nos forces, à se garer, ou, s'il n'en est plus temps, à se tirer de ce mauvais pas. Trop heureux si une expérience chèrement acquise nous permet cette consolation.

Or, à notre sens, le futur colon ne devrait céder à sa vocation, plus ou moins libre, qu'après un sévère entraînement. Qu'il jette son dévolu sur nos possessions nationales ou sur celles d'un pays étranger, l'étude pratique de la langue parlée dans sa future patrie d'adoption doit faire l'objet de sa toute première application. Il faut avoir subi cette épreuve torturante de l'émigré tombant dans une cohue d'êtres qu'il ne comprend pas plus qu'il ne peut se faire entendre par eux, pour mesurer l'importance de ce premier conseil. A chaque langage, on peut le dire, correspond un état d'âme particulier, si ce n'est plutôt le contraire qui est vrai. Mais l'interversion des facteurs n'altère point la proportion.

Vouloir se fixer, travailler et vivre, au milieu de gens dont on ignore les goûts, les aspirations, les besoins, et la langue, qui les exprime tous, est une pure folie, digne des plus fameux jocrisses de l'histoire ou de la fable, depuis Icare jusqu'à Gribouille ! Et le tenter est plus qu'une extravagance, c'est un suicide. L'homme incapable d'affronter cette épreuve initiale n'est bon qu'au rancard : fruit mûr pour l'asile ou pour l'hôpital.

Après la langue, ce qu'il importe le plus de connaître d'un peuple que l'on prétend fréquenter, éclairer, civiliser,—car, pas un seul de nos excellents compatriotes n'admet un instant que l'on puisse discuter sa mission pédagogique, notez-le soigneusement,—c'est son économie. Economie morale, sociale, politique, on n'en saurait trop prendre. Il s'agit, en effet, pour notre homme de s'imposer à la considération, à l'estime, à l'opprobation, si l'on ne va pas jusqu'à l'admiration, d'une communauté qu'il a choisie lui-même pour une raison ou pour une autre, et dont il était seul juge, après tout.

Cette communauté, quatre-vingt-dix-neuf fois sur cent, possède des mérites, plus ou moins conformes à notre idéal, il est vrai, mais des mérites propres et véritables, respectables à tous égards. Ce n'est ni en les contestant, ni en les méprisant que le nouveau venu les appréciera. Loin de se heurter de prime abord à des coutumes, à des opinions, à des croyances qui, pour n'être pas siennes, n'en valent pas moins, en tant que facteurs d'un ordre de choses établi, reconnu par son option même, l'immigrant se doit, à lui et à sa race, dont il importe, dans son individu, un échantillon de bon aloi, nous le voulons croire, de chercher le diapason et de se mettre à la mesure de la société nouvelle qu'il aborde. A ce seul prix, il en pourra espérer ce qu'il attend, ce qu'il en doit attendre : la bienveillance, la confiance, la sympathie, sans lesquelles il ne restera jamais, parmi elle, et quoi qu'il advienne, rien de plus qu'un intrus, sinon un " étranger ", peut-être un ennemi.

Avant de procéder, aujourd'hui, résumons-nous donc, pour plus de clarté.

1o. Ne se résoudre à l'émigration qu'à bon escient et de propos délibéré.

2o. S'entourer à cette fin de toutes les connaissances indispensables pour un choix judicieux.

3o. Etudier la langue, le fonds et le tréfonds du pays pour lequel on se décide.

4o. Se dépouiller du vieil homme, et, le pied mis sur le sol nouveau, entrer non seulement dans l'habit, mais dans l'esprit même de ses occupants, faire peau neuve, au propre et au figuré.

Tels sont les quatre premiers commandements de l'émigrant; principes généraux fondamentaux, primordiaux. De terribles sanctions les rappellent bientôt aux téméraires qui se risquent à les méconnaître ou à les éluder. Mais, ils ne suffisent pas à faire du premier venu un bon, un riche colon, dans toute l'acception du terme.

Nous avons connu plus d'un de ces "vaillants" qui, armés des meilleures intentions et brûlant d'entrer tout de suite en lice, se jetaient dans la mêlée de but en blanc et tête baissée. Faut-il peindre l'éphémère et désastreuse carrière de ces dons Quichottes au petit pied?... A quoi bon ?...

Ce n'est pas là que nous trouverons la force et la grandeur d'âme dont nous voudrions pouvoir cuirasser, comme du triple airain du poète, tout Français débarquant sur ces rives. Loin de nous la pensée de jeter la pierre à qui ce soit, et bien moins à l'infortuné marcheur, décavé, vidé, pour qui le dernier refuge, en attendant la délivrance, est un poste de "plongeur", de "veilleur", de "marqueur" ou de "trimardeur" ! Nous sommes de l'école pour qui, dans ce monde, "il n'y a pas de sot métier", mais, par contre, des légions de sottes gens.

Or, à cette engeance, jamais on ne fera la guerre avec assez d'acharnement : la badauderie humaine est incommensurable, chacun sait ça,—et la France n'en tient pas le "record", il s'en faut, soit dit en passant. La chose est évidente pour tout autre qu'un "Français de France", toujours prêt à se dénigrer, lui et les siens, en manière de fine plaisanterie. Un article d'exportation, celui-là, qu'un goût plus affiné, plus éprouvé repoussera toujours de toutes ses forces. En attendant, partout où l'on l'exhibe, est-il besoin de le répéter ? le bon renom de notre chère France ne peut qu'en souffrir. Mieux vaut dignité qu'intrépidité dans ce sens-là. Gardons-nous de franchise inconsidérée, d'inconséquences, même brillantes.

Et, sur la terre étrangère, encore qu'amie, rappelons-nous, les uns et les autres, du premier jusqu'au dernier, qu'avec notre personne, maigre ou grasse, heureuse ou malheureuse, riche ou pauvre, l'exposant, ici, ne fait pas grand'chose à l'inconnue, c'est un peu de cette terre, "la plus belle après le Ciel",—l'ancien la proclamé sans réplique,—que nous apportons et que nous semons autour de nous. Tous apôtres, sans le savoir, mais apôtres tout de même, apôtres de l'Honneur et de la Patrie.

LA GUERRE COMMERCIALE

"L'Allemagne est pacifique ; elle cherche à faire du commerce et non des enquêtes."

M. de Bülow.

Ce sont ces paroles très sages qui ont inspiré cet article.

En effet, la guerre sanglante que les peuples de notre temps appréhendent et refusent presque d'appeler par son nom,—car il est tout plein d'effroyables inconnues,—n'est cependant pas celle que nous devrions craindre le plus.

En fait, revenus de leur chauvinisme et de leur enthousiasme pour la pure gloire, les peuples, on peut le dire, surtout depuis vingt-cinq ans ont chargé de terrain pour leur luttes.

Leur tactique actuelle se déploie avec énergie, ténacité, férocité presque, sur ce que nous appellerons *le champ des affaires*.

C'est surtout à l'étranger qu'on peut se rendre compte de cette transformation, et comme nous en sommes le témoin attentif depuis un quart de siècle bientôt, nous croyons bon de la faire connaître à nos frères de France.

A force d'abnégation, de labeur, la France a su faire triompher, en somme, sa grandeur morale et matérielle, son prestige multi-séculaire, et reprendre, quoi qu'on dise, son premier rang parmi les nations.

Son crédit, qui n'a jamais subi la moindre atteinte, en fait toujours le caissier de l'Europe. Tous les peuples lui empruntent. Elle se prodigue à tout venant et à tout propos.

L'affirmation de ce prodige se passe de démonstration.

Aussi, toujours en butte à l'envie, quand ce n'est pas à la jalousie du monde, la France est comme un simple heureux, parmi ses semblables, en butte à toutes les convoitises, à toutes les attaques de moins habiles ou de moins privilégiés.

Gare à nous si nous ne voulons pas être battus sur ce terrain-là plus que partout ailleurs.

Généralement, le Français est trop confiant dans sa bonne étoile, dans sa fatuité. S'il manque son coup, il lui faut, au moins, une corde de rechange à son arc.

Hors de France, les produits étrangers entrent en lutte avec les nôtres. Ils cherchent à les supplanter, naturellement, plus encore que dans nos propres domaines.

Il est vrai que "le soleil luit pour tout le monde" Mais, celui qui sait s'en attirer les rayons en plus grand nombre que les autres est dans son juste droit. Puisse nous donc lui tenir compagnie !

Nous avons la qualité, les autres ont le prix ! Grande bataille ! C'est là qu'il nous faut aviser, insister et parlementer !

D'autant mieux que chaque pays a de plus en plus ses spécialités. Défendons les nôtres, protégeons-les par tout ce que nous avons de voies et de moyens à notre disposition. C'est de bonne guerre !

Combien de fois, par exemple, voyons-nous des produits portant la marque française qui ne sont pas français ?

C'est là une fraude à laquelle bien des gens se laissent prendre. Il y va de l'intérêt des commerçants français de se rallier à nos "Chambres de Commerce", à l'étranger, de se placer sous leur patronage éclairé autant qu'économique, gracieux et gratuit.

Le tirailleur, dans notre guerre à nous, commerçants, c'est le représentant de commerce, le commis-voyageur.

Or, dans un banquet déjà lointain, et dans un élan de chaleur communicative, un ministre français proclamait la supériorité des commis-voyageurs français sur les confrères anglais et allemands.

Eloge mérité, sans doute, en tant qu'il ne s'agit que de la France. Mais à l'étranger, ne nous leurrions pas !

Cette faconde, cette jovialité proverbiales de notre aimable Gaudissart perdent beaucoup de leur vertu, sur une scène toute différente.

Il faut se le bien dire et surtout agir en conséquence.

On n'impose pas, de nos jours, à l'acheteur ses articles de haute mode ou de bon goût. Les Allemands et les Américains ne s'y hazardent pas. Ils se plient aux exigences du client, lui offrant la marchandise qui lui convient.

Donc, moins de complaisance, en nous-mêmes, moins de fatuité, d'assurance ; en retour, plus d'entregent, plus de vigilance, en somme plus d'esprit pratique.

Envoyons à l'étranger des hommes connaissant, ou tout au moins aptes à connaître les pays qu'ils visitent et capables de lutter avec leurs concurrents. "Armons-les vraiment pour la guerre commerciale". Ils en sortiront vainqueurs, s'ils le veulent vraiment et si tant est que, pour le Français, l'adage ne ment pas qui dit que "vouloir c'est pouvoir !"

L'AUTOMOBILISME.

Le "dada" du jour, c'est l'automobile. Consacrons-lui donc quelques lignes. Tout le monde aujourd'hui veut aller vite. L'automobile faisant du 140 à l'heure répond bien à l'exigence du moment.

Qui mettra des bâtons dans les roues de notre véhicule "modern style" ? "Life is short" ! nasille le Yankee. Oui, la vie est courte, et pour faire beaucoup de choses en peu de temps, l'automobile est venue nous aider à point nommé.

Plus qu'un sport, l'automobilisme sera désormais, — il l'est déjà, — le véhicule idéal des voyageurs de commerce. Naturellement, aux routes carrossables succéderont des routes *automobilisables*. De même à la vapeur il fallut des voies ferrées. Les gouvernements pousseront à ce perfectionnement, comme ils ont poussé à bien d'autres choses.

En attendant, l'automobilisme se donne libre cours, non seulement dans la vie sportive et élégante, mais aussi, et plus encore, dans la vie des affaires. Deux cent mille travailleurs y trouvent leur gagne-pain, en France seulement, et les "chauffeurs" font déjà le service des postillons d'antan, et de leurs frères, les courriers d'antique mémoire.

Avant longtemps nous ne pourrons plus nous passer de l'automobile. A preuve, cette course au "teuf teuf" qui produit un tel vide sur le marché que tous les fabricants du monde ne peuvent le combler !.....

Voilà donc un nouveau débouché pour le commerce français. Car, d'un commun accord, les automobiles françaises tiennent la corde. Cependant, parfaits en Europe, où les routes sont superbes, une fois aux Etats-Unis et au Canada, où l'état de la voirie, tant urbaine que rurale, est encore plutôt rudimentaires, nos bijoux de machines sont mis à une terrible épreuve. Ils y succombent le plus souvent.

Les Anglais, les Américains encore plus, ont si bien tiré parti de la situation, qu'ils supplantent presque partout, sur ce continent, les produits français.

"Que l'automobile française soit construite pour nous, à l'Américaine", nous a-t-on dit, et nous lui donnerons la préférence".

C'est là l'avis que nous devons aux constructeurs de France, et notre conclusion.

G. P. L.

CONDOLEANCES

Les Membres de la Chambre de Commerce d'Elbeuf-sur-Seine ont la gracieuse attention de nous faire part de la perte qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur Président M. Paul-Léonard Pion.

Nous les prions d'agréer nos plus sincères condoléances avec tous nos remerciements.

C. C. F. M.

DE LA SITUATION DES SOCIÉTÉS DE COMMERCE
ÉTRANGÈRES DANS LA PROVINCE DE
QUÉBEC, (BAS-CANADA).

PAR M. ED. FABRE SURVEYER, AVOCAT AU
BARREAU DE MONTRÉAL.

(Suite)

SOCIÉTÉS PAR ACTIONS

Pour les sociétés par actions, il ne peut y avoir de doute : les articles des Statuts refondus qui leur imposent une semblable réclamation sous peine d'une amende de quatre cents dollars, plus d'une amende de deux cents dollars imposée à leur président, secrétaire ou agent, suivant le cas, prévoit spécialement les cas où la Compagnie n'a, dans la Province, qu'une agence ou succursale.

PROCÉDURE : DROIT D'ACTION. (11)

Nous avons dit plus haut que la société étrangère avait le droit d'ester en justice devant les tribunaux du Bas-Canada. L'article 79 du Code de Procédure, qui reconnaît ce droit, n'y pose qu'une exception, bien rationnelle : le cas où le droit de poursuite serait refusé à la société étrangère dans son propre pays. Mais la partie adverse, qu'elle soit ou non sujette britannique, qu'elle habite ou non la Province de Québec, peut, si elle en fait la demande dans les délais très courts fixés par le Code, obliger à fournir cautionnement *judicatum solvi* la société étrangère qui se porterait demanderesse (originaire ou incidente) intervenante opposante, (sauf le cas d'opposition à l'exécution d'un jugement) ou tierce-opposante. Il en serait de même si la société étrangère demandait la mise en faillite du débiteur (Art. 857 C. P.), ou la liquidation d'une société ou corporation, ou contestait le bilan d'un failli ou la collocation d'un créancier de la faillite.

CAUTIONNEMENT JUDICATUM : SOLVI.

On a aussi obligé au cautionnement *judicatum solvi* le Demandeur étranger qui conteste la déclaration d'un tiers-saisi, et le défendeur étranger qui se pourvoit contre un jugement au moyen d'une requête civile. On a décidé de même à l'égard du liquidateur d'une société étrangère, bien qu'il résidât dans la province de Québec, et qu'il eût en sa possession tous les livres de la société.

D'autres cas sont controversés : par exemple, celui où la société étrangère contesterait une opposition, et celui d'une société en nom collectif, ou en commandite,

qui se composerait d'associés étrangers résidant dans la Province. Dans les deux cas, la majorité des arrêts dispense de fournir cautionnement.

Mais une société étrangère, qui poursuivrait par l'entremise d'un prête-nom résidant dans la province, ne serait pas, d'après la jurisprudence, tenue au cautionnement. (1)

De même qu'elle peut poursuivre dans le Bas-Canada, la société étrangère peut y être poursuivie. L'article 27 du Code Civil permet même qu'elle le soit pour l'exécution des obligations contractées en pays étranger ; mais il faut pour cela, ou que la société étrangère ait des biens dans cette province, ou que la demande lui soit signifiée personnellement, c'est-à-dire au bureau d'affaires, ou, s'il s'agit d'une société en nom collectif ou en commandite, à l'un des associés en personne, ou au président, secrétaire ou agent, pour les autres sociétés.

ASSIGNATION

L'assignation d'une société étrangère ou en nom collectif se fait en laissant une copie de l'exploit d'assignation des conclusions à son bureau d'affaires, et si elle n'en a pas dans la province, à l'un des associés ; dans le cas d'une société par actions et d'une corporation, on peut, à défaut de bureau d'affaires, signifier à son président, à son secrétaire ou à son agent local. Si la société ou corporation n'a ni bureau d'affaires, ni président, secrétaire ou agent, ni (dans le cas d'une société en nom collectif) d'associés présents dans la Province, on l'assigne, après en avoir obtenu la permission sur procès-verbal à cet effet, au moyen d'un avis inséré deux fois pendant un mois, dans un journal au moins du district où l'action est intentée. Des dispositions spéciales régissent l'assignation des sociétés dont le domicile ou le principal siège d'affaires est situé dans l'une des autres provinces du Canada. (13)

Les Compagnies étrangères, propriétaires ou locataires de lignes de chemin de fer, de télégraphe ou de téléphone, qui opèrent dans la Province de Québec ou y passent, peuvent, lorsqu'elles ne sont plus représentées dans cette province, être assignées à l'une des gares ou à l'un des bureaux de télégraphe ou de téléphone qu'elles y possèdent ou contrôlent.

(1) La société poursuit de la manière prévue par ses lois d'origine. Ainsi une société en commandite française pourrait poursuivre dans le Bas-Canada, sous le nom de son gérant, bien que les lois de la province exigent que la poursuite soit prise au nom de tous les associés.

(13) C. P. 140, 141, 142.

STATISTIQUE

Un mot de réponse à la question de notre aimable confrère : "La Réforme économique" en date du 3 avril. Le temps manquant pour le commentaire, nous remettons au mois prochain la thèse qu'il comporte

	France.		Allemagne.	
	Import.	Export.	Import.	Export.
1902	\$ 3,365,000	\$ 685,000	\$ 6,000,000	\$ 1,260,000
1903	3,011,000	1,080,000	4,950,000	1,260,000
	Angleterre.		Etats-Unis.	
	Import.	Export.	Import.	Export.
1901	\$22,000,000	\$71,000,000	\$59,000,000	\$41,000,000
1902	27,000,000	81,000,000	60,000,000	40,200,000
1903	32,000,000	79,000,000	71,000,000	40,800,000
	Belgique.			
	Import.	Export.	Import.	Export.
1901	\$ 941,000	\$1,798,000		
1902	970,000	1,345,000		
1903	1,838,000	736,000		

Et doutez après cela de l'éloquence des chiffres !

G. E.

QUESTIONS VITICALES.

Un journal spécial de Montréal publie l'article suivant.

Nous serions bien aise que nos abonnés ou correspondants nous communiquent les réflexions qu'il leur inspire et nous mettent à même de fournir à notre confrère les opinions de praticiens expérimentés.

LA RECOLTE DES VINS.

La récolte de vin en France est évaluée à 35,402,366 hectolitres soit une diminution de 4,481,447 hectolitres par rapport à la récolte de 1902 et de 8,418,367 hectolitres sur la moyenne des dix dernières années.

La récolte de l'Algérie est estimée à 6,600,000 hectolitres.

D'après l'enquête du ministère, la diminution de la production des vins est la conséquence des perturbations climatiques qui, cette année, ont entravé l'évolution normale de la vigne. Les gelées du printemps ont plus ou moins sévi sur la presque totalité du vignoble français, frappant d'une manière particulière la région du Midi. Dans d'autres régions, une température humide a contrarié la floraison, puis favorisé le développement des maladies cryptogamiques.

Quelques départements producteurs de l'Est et du Centre ont seuls bénéficié d'un ensemble de circonstances favorables et présentent des augmentations, notamment l'Aube, 180,620 hect. la Marne, 128,214 hect. ; la Meurthe-et-Moselle, 193,736 hect. ; le Loir-et-Cher, 416,570 hectolitres ; le Loiret, 260,815 hect.

Les départements qui accusent les plus importantes diminutions sont l'Aude, 1,347,623 h. ; l'Hérault, 1,060,625 hect ; la Gironde, 762,857 h. ; la Charente-Inférieure, 460,339 h. ; le Var, 404,365 h. ; la Haute-Garonne, 401,970 h. ; la Loire-Inférieure, 377,632 h. ; l'Indre-et-Loire, 345,395 h. ; le Gers, 274,770 h., et les Landes, 212,739 hectolitres.

Grâce au relèvement de la température dans les derniers jours de septembre, la qualité est, en général, meilleure qu'on ne devait s'y attendre, elle est même particulièrement bonne dans le Midi où, contrairement à ce qui se passait dans le reste de la France, la température a été favorable pendant toute la période de maturation des raisins.

Enfin, suivant les estimations faites dans chaque département, en tablant sur les divers prix de vente chez les récoltants la valeur de la récolte de 1903 s'élèverait, à 948,380,760 fr.

A NOTER

Extrait des Statuts de la Chambre de Commerce Française de Montréal.

Art. 14.

Ressources de la Chambre de Commerce.

Pour assurer le fonctionnement de la Chambre de Commerce, il est institué un fonds commun formé :

1o. De la cotisation des membres actifs, fixée à 5 dollars par année.

2o. De la cotisation des membres adhérents, fixée à 25 francs par année.

3o. Des dons et subventions accordés à la Chambre.

Art. 15.

Paiement de la cotisation.

La cotisation est due pour les membres actifs et les membres adhérents à partir de leur réception.

Cependant, toute admission faite dans le dernier trimestre de l'année, tant pour les membres actifs que pour les membres adhérents, sera portée comme cotisation au compte de l'exercice suivant.

Les cotisations annuelles des membres actifs sont exigibles par avance dès le premier janvier et doivent être acquittées au plus tard le 1er avril, l'année courant du 1er janvier au 31 décembre.

Pour recouvrer la cotisation des membres adhérents, il sera fait traite sur eux dans le courant de l'année.

Art. 16.

Tout membre actif qui n'aura pas acquitté sa cotisation au 1er avril sera rayé de plein droit de la liste des membres.

Art. 18.

Toute radiation devra être notifiée à l'intéressé par le Secrétaire de la Chambre sous le contre-seing du Président.

Délibéré en séance générale le 4 décembre 1895.

A V I S

Le Commerce français trouvera tout intérêt à se renseigner auprès de notre Chambre de Commerce sur le compte de tout individu de notre place sollicitant des représentations.

Avis aux Membres Adhérents

Les cotisations courent du 1er janvier au 31 décembre et sont dues pour l'année entière, si ce n'est pour les présentations faites dans le dernier trimestre de l'année. Dans ce cas le paiement de la cotisation est reporté à l'année suivante.

Les membres adhérents de cette Chambre de Commerce reçoivent gratuitement le BULLETIN MENSUEL.

Nous fournissons des renseignements gratuits sur la clientèle et des informations de toutes sortes à nos membres adhérents ; nous insérons gratuitement les demandes d'agents de tout commerçant français.

Toute maison établie en France, toute maison française établie à l'étranger peut adhérer à notre Chambre. Il suffit d'en faire la demande et de payer la cotisation qui est de 25 francs par année.

Une fois l'adhésion accordée, on fait partie de notre Compagnie tant qu'on ne donne pas sa démission et si cette démission parvient après la fin du mois de janvier, la cotisation de l'année commencée est due en entier.

LIGNE FINSKA LLOYD

TRANSPORTS MARITIMES

Nous sommes heureux d'apprendre que la ligne Finska Lloyd, qui nous a donné un bon service du Havre et La Pallice à Montréal pendant la saison 1903, a décidé de recommencer ses départs le mois prochain de France avec les steamers "Hektos" et "Hesperus".

Nous souhaitons bon succès à cette entreprise privée, qui ne peut qu'aider grandement au développement des relations commerciales entre les deux pays.

Nous donnons ci-dessous les départs pour la saison 1904 :

DEPARTS

LE HAVRE	LA PALLICE	MONTRÉAL
15 Avril.	20 Avril.	10 Mai.
10 Mai.	15 Mai.	10 Juin.
10 Juin.	15 Juin.	10 Juillet.
10 Juillet.	15 Juillet.	10 Août.
10 Août.	15 Août.	10 Septembre.

Nous recommandons aux personnes, qui ont l'occasion de nous écrire, de bien indiquer l'adresse exacte de notre Compagnie :

Chambre de Commerce Française de Montréal,

EDIFICE DU BOARD OF TRADE, Chambre 230

En omettant la désignation Française, ce qui arrive à plusieurs de nos correspondants, les lettres sont remises—comme il est juste—à la Chambre de Commerce du District de Montréal.

BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Bureau Principal, No 9, Place d'Armes, Montréal

Capital payé - \$823,000

Bureau d'Administration

Monsieur G. N. DUCHARME,	Président
Capitaliste de Montréal	
Monsieur G. B. BURLAND,	Vice-Président
Industriel de Montréal.	
L'HON. LS. BEAUBIEN,	Directeur
Ex-Ministre de l'Agriculture	
Monsieur H. LAPORTE,	Directeur
de l'épicerie en gros Laporte, Martin & Cie,	
Monsieur S. CARSLY,	Directeur
Propriétaire de la maison "Carsley," Montréal	
Monsieur TANCREDE BIENVENU,	Gérant-Général
Monsieur ERNEST BRUNEL,	Assistant-Gérant
Monsieur A. S. HAMELIN,	Auditeur

Succursales

MONTREAL: 316 Rachel, coin St-Hubert; 271 rue Roy, St-Louis de France; 1138 Ontario, coin Panet; Magasin Carsley; Abattoirs de l'Est, rue Frontenac.

Berthierville, P.Q.; D'Israeli, P.Q.; St-Anselme, P.Q.; Terrebonne, P.Q. St-Guillaume d'Upton, P.Q.; Pierreville, P.Q.; Valleyfield, P.Q.; Ste-Scholastique, P.Q.; Hull, P.Q.

Bureau des Commissaires-Censeurs

SIR ALEXANDRE LACOSTE,	Président
Juge en Chef de la Cour du Banc du Roi	
Docteur E. PERSILLIER LACHAPPELLE,	Vice-Président
L'Honorable ALF. A. THIBAUDEAU, Sénateur,	
de la maison Thibaudeau Frères, Montréal.	
L'Honorable LOMER GOUIN,	
Ministre des Travaux Publics de la Province de Québec.	
Docteur A. A. BERNARD et	
l'Honorable JEAN GIROUARD, Conseiller Législatif.	

Département d'Epargnes

Emission de certificats de dépôts spéciaux à un taux d'intérêt s'élevant graduellement jusqu'à 4 p. c. l'an, suivant termes. Intérêt de 3 p. c. l'an payé sur dépôts payables à demande.

IMPRESSIONS COMMERCIALES et ARTISTIQUES

EN NOIR ET EN COULEURS

Cartes, Circulaires, Affiches, Livrets,
Brochures, Catalogues, Journaux,
Revue, En-têtes de Lettres et
de Comptes, Enveloppes,
Étiquettes, Impressions
en Relief, etc., etc.



Reliure et Reglage

— EN —
TOUS GENRES.

Les Publications et Revues suivantes
sont entièrement faites
dans nos ateliers.



Bulletin de la Chambre de Commerce
Française. — Bulletin de la Chambre du
District de Montréal. — Le Prix Courant.
Tissus & Nouveautés. — Liqueurs & Tabacs.
— Revue Littéraire. — La Lumo. — Luke
Bros.' Bulletin. — L'Union Ouvrière
Nationale. — La Littérature Moderne.



The Montreal Printing & Publishing Co.

Limited,

42, Place Jacques-Cartier, Montreal.

Phone, Main, 1656.